

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

COMPTE-RENDU

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à vingt heures dix le Conseil Municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR

Est arrivé en cours de séance :

M. Philippe LE NAOUR (affaire n° 6)

Sont partis en cours de séance :

M. Laurent TUR (affaire n° 32), Mme Farida AOUDIA-AMMI (affaire n° 34), Mme Evelyne SEEGER (affaire n° 40), Mme Marie-Claude GOURREAU (affaire n° 40), M. Julien MUGERIN (affaire n° 40), M. Sean NKOLO MAYE (affaire n° 40)

Se sont absentés en cours de séance :

M. Sean NKOLO MAYE (affaire n° 23), Mme Marie-Claude GOURREAU (affaires n° 27 et 28), Mme Evelyne SEEGER (affaire n° 30)

Étaient absents représentés :

Mme Najia AMZAL	qui a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Nabila AKKOUCHE	qui a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
Mme Farida AOUDIA-AMMI (affaires n° 34 à 40)	qui a donné pouvoir à	M. Olivier MATHIS
M. Erol ERSAN	qui a donné pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE
M. Nicolas STIENNE	qui a donné pouvoir à	M. Michel LE THOMAS
Mme Fatima DRIDER	qui a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
M. Laurent TUR (affaires n° 32 à 40)	qui a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOURREAU

Étaient absents :

Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : Angèle DIONE

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNE Madame Angèle DIONE, Troisième adjoint au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2014

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2014.

Affaire n° 3 - Compte rendu des délégations de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- PREND ACTE des décisions prises sur la base des délégations de pouvoirs données à Monsieur le Maire, indiquées en annexe à la présente délibération.

Affaire n° 4 - Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal pour la mandature 2014-2020

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Stains pour la mandature 2014-2020, ci-annexé.

Affaire n° 5 - Désignation des représentants de la commune de Stains au sein du Conseil d'administration de l'association de préfiguration de la régie de quartier Clos Saint-Lazare - Cité Jardin

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNE Madame Angèle DIONE en qualité de représentant titulaire et Monsieur Francis MORIN en qualité de représentant suppléant de la commune de Stains au sein du Conseil d'administration de l'association de préfiguration de la régie de quartier Clos Saint-Lazare - Cité Jardin.

Affaire n° 6 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Coordination Locale d'Opérations Sociales (CLOS)

Rapporteur : M. Philippe LE NAOUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNE, pour représenter le Conseil municipal de la commune de Stains au sein du Conseil d'administration de l'association Coordination Locale d'Opérations Sociales :

- 1- Monsieur Azzédine TAIBI
- 2- Monsieur François VIGNERON
- 3- Madame Zahïa NEDJAR
- 4- Monsieur Larbi LEBIB
- 5- Monsieur Mathieu DEFREL

Affaire n° 7 - Composition et fonctionnement du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à compter du prochain renouvellement des représentants

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA- AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- FIXE le nombre de représentants du personnel au Comité Technique à 6, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, à compter du prochain renouvellement des représentants de cette instance.

- FIXE le nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail à 6, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, à compter du prochain renouvellement des représentants de cette instance.
- DECIDE du maintien du paritarisme et fixe à 6 le nombre de représentants de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale au Comité Technique, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- DECIDE du maintien du paritarisme et fixe à 6 le nombre de représentants de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale au Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- DECIDE du recueil par le Comité Technique des voix du collège des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant.
- DECIDE du recueil par le Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail des voix du collège des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant.

Affaire n° 8 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **1 voix contre** (Mme Marie-Claude GOURREAU), **7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DECIDE la transformation des postes suivants :

Grades à supprimer	Grades à créer	Date de la transformation	Nombre de postes
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur	1 ^{er} octobre 2014	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 ^{er} octobre 2014	1

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.
- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- DECIDE la création d'un poste d'animateur à temps complet.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n° 9 - Subvention exceptionnelle attribuée à l'association « Espérance Sportive de Stains » (ESS)

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M.

Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ATTRIBUE à l'association Espérance Sportive de Stains, dont le siège est sis 30 avenue Marcel Cachin à Stains, une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2014 d'un montant de 7 500,00 euros.

- DIT que cette dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice en cours.

Affaire n° 10 - Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion Sociale et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France au titre de l'année 2013.

Affaire n° 11 - Concours de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration et l'extension du Gymnase Léo Lagrange - Attribution du marché

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration du Gymnase Léo Lagrange à Stains au CABINET A5A ARCHITECTES, sis 21, rue AMESME - 75013 Paris, pour un montant provisoire de rémunération fixé à 633 441,60 euros TTC décomposé comme suit :

- mission de base : 503 841,60 euros TTC (soit un taux provisoire de rémunération de 10.90%),
- mission complémentaire SSI : 12 000 euros TTC,
- mission complémentaire faisabilité des approvisionnements en énergie : 3 000 euros TTC,
- mission complémentaire d'EXE partiel : 27 000 euros TTC,
- mission complémentaire de Synthèse : 12 000 euros TTC,
- mission optionnelle OPC : 54 000 euros TTC.

- AUTORISE le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents y afférents.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 12 - Concours pour la maîtrise d'œuvre relative à la restructuration et l'extension du Gymnase Léo Lagrange - Indemnité de participation des membres libéraux et professionnels du jury

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DECIDE d'octroyer une indemnité aux membres libéraux et professionnels du jury de concours pour la maîtrise d'œuvre relative à la restructuration et l'extension du Gymnase Léo Lagrange à Stains.

- AUTORISE le paiement des dites indemnités aux membres libéraux et professionnels au jury de concours pour la maîtrise d'œuvre relative à la restructuration et l'extension du Gymnase Léo Lagrange à hauteur de 360 euros.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 13 - Concours pour la maîtrise d'œuvre relative à la restructuration et l'extension du Gymnase Léo Lagrange - Indemnités des candidats invités à concourir

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- AUTORISE le paiement des indemnités prévues au profit des candidats admis à concourir dans le cadre du concours pour la maîtrise d'œuvre relative à la restructuration et à l'extension du gymnase Léo Lagrange à Stains, et ayant remis des prestations conformes aux exigences du règlement de concours, à hauteur de 15 410,00 euros.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 14 - Convention constitutive du groupement de commandes pour le marché public relatif à l'achat de fournitures administratives

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ADHERE au groupement de commandes et APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Stains, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Stains-Pierrefitte et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Stains, pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de fournitures administratives.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 15 - Convention constitutive du groupement de commandes pour le marché public relatif à l'achat de papier

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ADHERE au groupement de commandes et APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Stains, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Stains-Pierrefitte et le Centre Communal d'Action Sociale de Stains (CCAS) pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de papier.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 16 - Convention constitutive du groupement de commandes pour le marché public relatif à l'achat de mobiliers de bureau

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ADHERE au groupement de commandes et APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Stains, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Stains-Pierrefitte et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Stains, pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de mobiliers de bureau.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 17 - Avenant n° 1 au marché de location de cars sans chauffeur

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la décision de la Commission d'appel d'offres du 16 septembre 2014, portant approbation de l'avenant n°1 au marché public relatif à la location de cars sans chauffeur notifié le 16 juin 2014, ci-annexé, et à signer les actes afférents à ladite décision.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant, en section de fonctionnement.

Affaire n° 18 - Marché public relatif à la sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales, lot n°1 - Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n°22 du 26 juin 2014

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- RECTIFIE l'article 1^{er} de la délibération n°22 du 26 juin 2014 relative au marché public relatif à la sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales, lot n°1, qui est remplacé par :

« APPROUVE l'attribution, par la Commission d'appel d'offres réunie le 18 juin 2014, du lot n°1 - mise à disposition de personnel de surveillance des bâtiments communaux, interventions conséquentes à la télésurveillance et rondes systématiques du marché relatif à la sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales - à la société BISS SECURITE, sise, 100 avenue de Stalingrad, 93240 STAINS, pour un montant forfaitaire mensuel de 13 080,00 euros TTC, représentant l'offre économiquement la plus avantageuse ».

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes y afférents.

Affaire n° 19 - Contrat Local Etudiant 2014-2015

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella

HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Sean NKOLO MAYE), **6 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR),

- VOTE l'enveloppe globale affectée au dispositif Contrat Local Etudiant 2014-2015 d'un montant de 100 000,00 (cent mille) euros.

- APPROUVE les termes du Contrat Local Etudiant 2014-2015 type et de la charte du Contrat Local Etudiant 2014-2015.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte du Contrat Local Etudiant 2014-2015 avec les associations et les lauréats, ainsi que les conventions Contrat Local Etudiant 2014-2015 à passer avec chaque lauréat.

- DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au Budget communal de l'exercice correspondant.

Affaire n° 20 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil du jeune enfant 0-6 ans », pour l'équipement du Multi-Accueil Louise Michel, entre la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention d'objectifs et de financement «Etablissement d'accueil du jeune enfant 0-6 ans » n°14-072 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Stains concernant l'équipement Multi-Accueil Louise Michel sis à Stains.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 21 - Convention d'objectifs et de moyens 2014-2016 n°26C/93 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la commune de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2014-2016 n° 26C/93 entre l'Agence Régionale de Santé d' Ile-de-France et la commune de Stains pour la mise en œuvre du programme d'actions prévention-santé pluriannuel 2014-2016.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à son exécution.

- DIT que les recettes en résultant seront inscrites aux budgets communaux des exercices correspondants.

Affaire n° 22 - Demande de subventions au Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'acquisition de divers appareils et matériels pour les services dentaire, kinésithérapie et soins infirmiers du Centre Municipal de Santé Colette Coulon de la commune de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France l'octroi de subventions en vue de l'acquisition de divers appareils et équipements pour les services dentaire, kinésithérapie et soins infirmiers du Centre Municipal de Santé Colette Coulon à Stains.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et toute pièce relatifs à ces demandes de subventions.

- DEMANDE à Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France une dérogation à la disposition du règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France selon laquelle la notification d'attribution de la subvention régionale doit précéder tout commencement d'exécution des opérations subventionnées sous peine d'en perdre le bénéfice.

Affaire n° 23 - Convention de financement « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » (REAAP) entre la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains concernant les activités du Centre Social Municipal - Maison du Temps Libre (MTL)

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR), **1 abstention** (M. Sean NKOLO MAYE),

- APPROUVE la convention de financement « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » (REAAP) n°14.218P à passer avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis.

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 24 - Convention attributive de subvention entre l'Etat et la commune de Stains pour la mise en place en 2014 des ateliers sociolinguistiques par le Centre social municipal - MTL

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia

NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention attributive d'une subvention au titre de l'année 2014, à passer avec l'Etat, en vue de la mise en place d'ateliers de savoirs sociolinguistiques (ASL).

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à son exécution.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 25 - Convention de financement « Sorties familiales et/ou Projets jeunes » entre la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains concernant les activités du Centre social municipal - Maison du Temps Libre - MTL

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la Convention de financement « Sorties familiales et/ou Projets jeunes » n° 14-140A, ci-annexée, entre la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains, concernant les activités du Centre social municipal - Maison du Temps Libre - MTL.

- AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 26 - Convention de financement « Sorties familiales et/ou Projets jeunes » entre la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains concernant les activités du Centre social municipal - Lieu d'Ecoute et de Rencontre du Moulin Neuf

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la Convention de financement « Sorties familiales et/ou Projets jeunes » n° 14-141A ci-annexée, entre la commune de Stains et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, pour le financement de sorties familiales organisées en 2014 par le Centre Social Municipal - Lieu d'Ecoute et de Rencontre du Moulin Neuf sis à Stains.

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à son exécution.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 27 - Convention d'objectifs et de financement « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » n° 14-126P entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains concernant les activités du Centre Social Municipal - Maison du Temps Libre (MTL)

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR), **1 abstention** (Mme Marie-Claude GOURREAU),

- APPROUVE la convention d'objectifs et de financement « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » n° 14-126P, ci-annexée, entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Ville de Stains, concernant les activités du Centre Social Municipal - Maison du Temps Libre (MTL) sis à Stains.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous actes y afférents et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 28 - Convention d'objectifs et de financement d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) passée entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis et la ville de Stains concernant les activités du Centre social municipal - Lieu d'Ecoute et de Rencontre du Moulin Neuf sis à Stains

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR), **1 abstention** (Mme Marie-Claude GOURREAU),

- APPROUVE la Convention d'objectifs et de financement « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) ci-annexée, entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Ville de Stains concernant les activités du Centre Social Municipal - Lieu d'Ecoute et de Rencontre du Moulin Neuf sis à Stains.

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 29 - Dénomination du futur Centre Social Inter-Quartier du Moulin Neuf / 3 Rivières / Renelle

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry

DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DECIDE que le Centre social inter-quartiers Moulin Neuf/3 Rivières/Renelle sis à Stains est dénommé « Docteur Yamina SETTI ».

- DIT que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 30 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français au titre de l'aide humanitaire d'urgence aux populations sinistrées de Bosnie-Herzégovine et de Serbie

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, M. Madi BOINA BOINA), **6 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Marie-Claude GOURREAU, , Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR), **1 abstention** (Mme Evelyne SEEGER),

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 (mille cinq-cents) euros au Secours Populaire Français, pour soutenir les actions d'aide d'urgence mises en place en faveur des populations de Bosnie-Herzégovine et de Serbie sinistrées à la suite des pluies diluviennes du mois de mai 2014.

- DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 31 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Catholique au titre de l'aide d'urgence aux populations touchées par la situation humanitaire catastrophique de Gaza

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahia NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **7 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, , Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR), **1 abstention** (M. Madi BOINA BOINA),

- ATTRIBUE au Secours Catholique une subvention exceptionnelle de 2 000 (deux mille) euros pour soutenir les actions d'aide d'urgence mises en place en faveur des populations sinistrées de Gaza.

- DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 32 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé pour stabiliser et protéger la carrière de Châteaubriant

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry

DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR par mandat), **1 abstention** (M. Sean NKOLO MAYE),

- ACCORDE à l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé sise Maison du Combattant, 11bis rue Kléber, 93400 Saint-Ouen, au titre de l'année 2014, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 (cinq-cents) euros pour stabiliser et protéger la carrière de Châteaubriant (44110).

- DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 33 - Demande de licences d'entrepreneur de spectacle de première et troisième catégories pour l'Espace Paul Eluard et désignation du titulaire desdites licences d'entrepreneur de spectacle

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat), **1 voix contre** (M. Michel LE THOMAS),

- AUTORISE Monsieur le maire à solliciter les licences d'entrepreneur de spectacles de première et de troisième catégorie pour l'Espace Paul Eluard à Stains auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Ile-de-France.

- DESIGNER Monsieur Nicolas AURY, Directeur Général Adjoint des services en charge de l'action culturelle, comme titulaire desdites licences d'entrepreneur de spectacles de première et troisième catégories, en qualité de représentant de la commune de Stains.

Affaire n° 34 - Réorganisation du service de la Police municipale

Rapporteur : M. Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **8 non-participations au vote** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- DECIDE la création de deux postes d'opérateur de télésurveillance à temps complet, en sollicitant les dispositifs « emplois-aidés » sénior.

- DECIDE la création de quatre postes d'agent de surveillance sur la voie publique à temps complet dès sa validation.

- DECIDE de porter l'équipe des agents de quotidienneté de 7 à 10 personnes par la création de trois postes en sollicitant les dispositifs « emplois-aidés », à temps non complet.

- DECIDE de porter à 31h30 le temps de travail hebdomadaire de l'ensemble des postes d'agents de quotidienneté.

- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires auprès de Pôle Emploi pour ces recrutements et à signer les conventions afférentes.
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 35 - Adhésion à l'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR)

Rapporteur : M. Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **2 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, M. Julien MUGERIN), **3 abstentions** (Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT), **3 non-participations au vote** (Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- DECIDE l'adhésion de la commune de Stains à l'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR).
- APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle de cinquante euros.
- DESIGNE Monsieur Francis MORIN en qualité de représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'association susvisée.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous actes y afférents.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets des exercices correspondants.

Affaire n° 36 - Institution de la déclaration préalable pour travaux de ravalement des façades sur la commune de Stains

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- DECIDE de soumettre à déclaration préalable tout projet de ravalement de façade, sur rue ou sur cour, à l'identique ou non, sur l'ensemble du territoire de la commune de Stains, conformément à l'article R.421-17-1 e) du Code de l'urbanisme applicable à compter du 1^{er} avril 2014.

Affaire n° 37 - Rectification parcellaire correspondant à la désaffectation et au déclassement d'une emprise de terrain de 4 m² située sur une partie de la parcelle section N n° 379 et N n° 380 située square Molière au Clos Saint-Lazare

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE

Ville de Stains

THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER), **5 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Sean NKOLO MAYE, M. Julien MUGERIN), **2 non-participations au vote** (Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Laurent TUR par mandat),

- MODIFIE comme suit la délibération du Conseil municipal n° 32 du 12 février 2014 :

L'article un est remplacé par :

« CONSTATE la désaffectation de l'emprise, située Square Molière au Clos Saint-Lazare à Stains, issue de la parcelle cadastrée section N n°379 et de la partie de la parcelle section N n°380, pour une surface totale de 4 m², issue :

- pour 3 m² de la section N n°379 et,
- pour 1 m² de la section N n°380 ».

L'article deux est remplacé par :

« APPROUVE le déclassement du domaine public de l'emprise susvisée issue de la parcelle cadastrée section N n°379 et N n°380, pour une surface totale de 4 m² ».

- DIT que les autres dispositions de la délibération n°32 du 12 février 2014 restent inchangées.

Affaire n° 38 - Rectification parcellaire correspondant à la cession à l'OPH93 d'une emprise de terrain de 4 m² située sur une partie de la parcelle section N n°379 et N n°380 square Molière au Clos Saint-Lazare

Rapporteur : M. Olivier Mathis

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER), **5 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Sean NKOLO MAYE, M. Julien MUGERIN), **2 non-participations au vote** (Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Laurent TUR par mandat),

- MODIFIE comme suit la délibération du Conseil municipal n° 33 du 12 février 2014 :

L'article un est remplacé par :

« APPROUVE la cession auprès de l'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis (OPH 93), de l'emprise de terrain d'une superficie de 4 m² située square Molière au Clos Saint-Lazare à Stains, au prix de 237,80 euros (deux-cent trente-sept euros et quatre-vingt centimes), issue :
pour 3 m² de la section N n°379 et,
pour 1 m² de la section N n°380 ».

- DIT que les autres dispositions de la délibération n°33 du 12 février 2014 restent inchangées.

Affaire n° 39 - Voeu du conseil municipal « Rétablir le respect du droit et la tranquillité publique à Stains »

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des suffrages exprimés avec **28 voix pour** M. Azzédine

TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **8 non-participations au vote** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

- DEMANDE :

- la mise en place d'un Groupement Local de Traitement de la Délinquance et la création à Stains d'une zone de sécurité prioritaire ;
- le renforcement des moyens et effectifs du commissariat de Stains-Pierrefitte-sur-Seine ;
- le retrait du projet de loi visant la création d'une police territoriale, et la réappropriation par l'Etat de sa mission régalienne de sécurité publique. Nos territoires populaires et particulièrement la ville de Stains, ont besoin d'un engagement beaucoup plus important de l'Etat. Ce sont ainsi directement les politiques d'austérité et de baisse des budgets des services publics qui doivent être remises en cause.

Affaire n° 40 - Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à la majorité** des suffrages exprimés avec **17 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Zahïa NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, Mme Afifa GUERRAH, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE par mandat), **11 voix contre** (Mme Najia AMZAL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Nicole RIOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **2 abstentions** (M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT),

- ADOPTE le vœu suivant :

« 10 000 communes ont déjà adopté des motions de soutien à l'Association des Maires de France (AMF) demandant notamment un « réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat » aux collectivités territoriales et « l'arrêt immédiat des transferts de charges ».

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

Ville de Stains

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de STAINS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Stains estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Stains soutient les demandes suivantes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales ».

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-trois heures quinze.**

Le Maire,
Azzédine TAÏBI

